Fédération Française de Natation
Comité Départemental de Vaucluse

Règlement sportif
Calendrier des compétitions

Saison 2024

Comité Départemental de Natation de Vaucluse
Maison du Citoyen - 35 Rue du Collège – 84 200 CARPENTRAS
Tél : 06.17.31.14.33
E-mail : ffn.vaucluse@orange.fr - Site : cdnatation84.fr

REGLEMENT SPORTIF

Table des matières

1. GESTION DES COMPETITIONS DE NATATION 3
1.1 - ORGANISATION 3
1.1.1 – DATES DES COMPETITIONS 3
1.1.2 – COMPETITIONS 3
1.2 - ENGAGEMENTS 4
1.2.1 - OBLIGATION DE LICENCE 4
1.2.2 - PROCEDURE DE TRANSMISSIONS DES ENGAGEMENTS 4
1.2.3 - MONTANT ET PAIEMENT DES DROITS D'ENGAGEMENT 4
1.2.4 – FORFAITS 5
1.2.5 – PROCEDURES INTERCLUBS 5
1.3 - DISQUALIFICATION ET PROCEDURE D'APPEL 7
1.3.1 – DISQUALIFICATION 7
1.3.2 - PROCEDURE D'APPEL 7
1.3.3 – LE JURY D'APPEL 8
2. REGLES DEPARTEMENTALES CONCERNANT LES OFFICIELS 8
2.1 - OFFICIELS 8
2.2 - COMPETITIONS 8
2.3 - TENUE ET VESTIAIRE 9
2.3.1 - TENUE 9
2.3.2 - VESTIAIRES 10
2.4 - OFFICIELS ET PUBLICITE 10
2.5 - REPRESENTATION DU COMITE DEPARTEMENTAL. 10
2.6 - ORGANISATION DE LA FORMATION DES OFFICIELS 11
3. DEPLACEMENTS ET ORGANISATION 12
3.1 – AUTORISATION DE DEPLACEMENT 12
3.2 – AUTORISATION D'ORGANISATION 12
4. TARIF FINANCIER DEPARTEMENTAL 15
4.1 – ENGAGEMENT 15
4.2 – PENALITES 16
5. CALENDRIER DES COMPETITIONS 17
5.1 CATEGORIES D'AGES 17
5.2 CALENDRIER DES COMPETITIONS 18
5.3 FICHES DES COMPETITIONS 19

1. GESTION DES COMPETITIONS DE NATATION

1.1 - ORGANISATION

Les compétitions doivent être préparées en respectant scrupuleusement le règlement afférent à chacune d'entre elles, et notamment :

- les catégories d'âge
- l'ordre des épreuves

1.1.1 – DATES DES COMPETITIONS

Les dates de toutes les compétitions sont fixées par la Commission Sportive Natation Course et validées par le Comité Directeur du comité départemental. **QUELLE QU'EN SOIT LA RAISON, CES DATES NE PEUVENT PAS ETRE MODIFIEES, SAUF AVEC L'ACCORD PREALABLE ECRIT DU COMITE DIRECTEUR DU COMITE DEPARTEMENTAL**.

Dans le cas où cette règle d'intangibilité des dates de compétitions ne serait pas respectée, et qu'une compétition se déroulerait à une date modifiée sans l'accord préalable du Comité Directeur Départemental, tous les résultats de tous les nageurs engagés dans cette compétition ne seraient pas pris en compte pour les qualifications à une autre compétition, pour les sélections en équipe départementale, pour l'enregistrement des performances…
Cependant, l'ensemble des droits d'engagement payés pour cette compétition non-autorisée seraient perdus pour les clubs y ayant participé (ou seraient dus, pour ceux qui ne les auraient pas acquittés).

Nota : Le Comité se réserve la possibilité de modifier le calendrier en fonction des circonstances (indisponibilité d'un bassin, faible participation, modification fédérale ou régionale…).

1.1.2 – COMPETITIONS

Les compétitions sont sous la responsabilité conjointe du Comité Départemental et du club organisateur, avec la répartition des charges ci-dessous.

Le Comité Départemental a la responsabilité de :

- la désignation d'un représentant du Comité Directeur (Voir Titre 2 chapitre 2.5)
- la réception des bordereaux et des droits d'engagements ANNUEL REGLEMENT SAISON 2024
- la gestion informatique de la compétition
- l'établissement du programme
- les fiches de course (fourniture et impression)
- les listes de chronométrage
- l'envoi et la diffusion des résultats

Le club organisateur a la responsabilité de :

- la mise à disposition des équipements et l'installation du matériel (piscine, lignes d'eau, chaises, sonorisation…)
- la fourniture du personnel nécessaire au bon déroulement de la compétition, à savoir :
    - navette(s)
    - speaker
    - chambre d'appel
    - réception des forfaits

Concernant les programmes et d'une manière générale pour les distances de fond (400, 800 et 1500 m NL) le Comité se réserve la possibilité de faire nager ces courses à 2 par ligne.

1.2 - ENGAGEMENTS

1.2.1 - OBLIGATION DE LICENCE

Tout nageur participant à une compétition doit avoir sa licence homologuée par la F.F.N. à la date limite d'engagement. Le statut de la licence d'un nageur peut être vérifié en temps réel sur le site de la Fédération Française de Natation (www.Extranat.fr »). Aucune performance réalisée avant la date d'homologation ne sera prise en compte.

1.2.2 - PROCEDURE DE TRANSMISSIONS DES ENGAGEMENTS

Les engagements de toutes les compétitions organisées sous l'égide du Comité Départemental du Vaucluse, se feront uniquement et exclusivement via EXTRANAT.FR, à l'exclusion de tout autre moyen. Aussi, il est recommandé aux clubs participants de bien vérifier les dates d'engagements, et de s'y conformer, aucune dérogation n'étant possible.
L'institution qui déclare la compétition module la fin de la période de proposition des engagements jusqu'au **LUNDI minuit**, précédant le jour de la compétition. Dans le cas où les engagements devront être saisis par le comité, ces derniers seront facturés conformément au règlement financier. Cette demande de prise en compte d'engagement(s), hors délais, devra être réalisée uniquement par email 24 heures maximum après la date limite d'engagement mentionnée sur EXTRANAT. Cette demande devra être faite par la/le président(e) du club concerné et devra mentionner la liste des engagements à prendre en compte.
En conséquence, aucun nageur ou nageuse ne pourra être engagé le jour même de la compétition. Cette règle est intangible. Le secrétariat est chargé d'appliquer strictement cette règle **sans aucune exception**.

1.2.3 - MONTANT ET PAIEMENT DES DROITS D'ENGAGEMENT

Le montant des droits d'engagement est fixé pour chaque compétition par le Comité Directeur du Comité Départemental et figure au tarif départemental joint au présent document. Il est également reporté sur la fiche propre à chaque compétition dans le présent document. En tout état de cause, le montant des engagements dus sera déterminé par le nombre d'engagements, indépendamment des forfaits et/ou absence constatés lors de la compétition (dont les droits d'engagements resteront acquis au Comité Départemental).

1.2.4 – FORFAITS

Tous les forfaits devront être déclarés à l'informatique sur un imprimé prévu à cet effet **au moins 30 minutes avant l'évacuation du bassin**. Passé ce délai, tous les forfaits seront non déclarés s'ils ne sont pas justifiés. Un **forfait non déclaré** sera sanctionné par **une amende,** sauf en cas de production d'un certificat médical dans les 48 heures suivant la fin de la compétition.

Forfaits en ½ finales ou finales :

De même, dans le cadre des compétitions comportant séries et finales, les clubs qui **ne déclareraient pas les forfaits** de leurs nageurs dans les temps impartis **pour les finales** se verront sanctionnés d'**une amende**. Nous rappelons que le forfait doit être consigné **sur un imprimé signé par un représentant du club**. (Membre du conseil d'administration du club ou entraineur).

Modification de la composition d'une équipe :

Dans les compétitions par équipe **toute modification d'équipe,** devra être **déclarée à l'informatique au moins 30 minutes avant l'évacuation du bassin** sur un imprimé prévu à cet effet (que l'on pourra retirer à l'informatique mais qui sera également téléchargeable à partir du site du comité). Remarque : attention dans certains cas, la modification de la constitution d'une équipe peut empêcher la composition des relais.

1.2.5 – PROCEDURES INTERCLUBS

Interclubs :

- **Un seul remplaçant par équipe :**
  - équipe filles : 1 remplaçante fille ;
  - équipe garçons : 1 remplaçant garçon ;
  - équipe mixte : 1 remplaçante fille + 1 remplaçant garçon.
- **Une seule nage :**
  - soit le 50 NL, soit le 100 NL

Interclubs Toutes catégories :

Le bordereau ci-dessous est à compléter et à adresser au comité de Vaucluse.
Les dates seront indiquées ultérieurement.

BORDEREAU DE PRE-ENGAGEMENT AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE INTERCLUBS TOUTES CATEGORIES

Novembre 2024

Afin que les clubs connaissent rapidement leurs lieux de compétition, merci de nous retourner par mail ce bordereau

<u>avant le octobre 2024</u> au comité départemental du Vaucluse et à la Ligue PACA

Nom du club : .....

Poule A	
Dames (*)	**Messieurs (*)**
Equipe 1 : oui / non	Equipe 1 : oui / non
Equipe 2 : oui / non	Equipe 2 : oui / non
Poule B	
Dames (*)	**Messieurs (*)**
Equipe 1 : oui / non	Equipe 1 : oui / non
Equipe 2 : oui / non	Equipe 2 : oui / non
Poule C	
Dames (*)	**Messieurs (*)**
Equipe 1 : oui / non	Equipe 1 : oui / non
Equipe 2 : oui / non	Equipe 2 : oui / non
Equipe 3 : oui / non	Equipe 3 : oui / non

1.3 - DISQUALIFICATION ET PROCEDURE D'APPEL

1.3.1 – DISQUALIFICATION

A - La décision de disqualification

Conformément au règlement FINA, le juge qui a constaté la faute doit rapporter au juge arbitre la violation du règlement. Après validation par le juge arbitre, l'officiel ayant constaté la faute rédige la fiche de disqualification détaillant l'épreuve, le numéro de couloir et l'infraction.
C'est le juge arbitre qui prend la décision de disqualifier tout nageur ayant commis une violation des règles de natation.

B - Formalisation de la disqualification

La fiche utilisée pour la formulation de la disqualification doit permettre de tracer à minima les éléments prévus au règlement (épreuve, série, numéro de couloir et fautes constatées).
Pour conforter le processus d'enregistrement de la disqualification, il est d'usage que le juge ayant proposé la disqualification et le juge arbitre s'identifient. De même, l'heure de la décision doit être indiquée.
Même s'il n'a pas de modèle imposé, la formalisation de la faute doit être claire et précise :
nature de la faute (les formules « nage incorrecte » ou « virage incorrect » ne sont pas suffisantes), à quel moment (départ, quel virage, à quelle distance, …). Il est important que la rédaction du juge constatant la faute, éventuellement complétée par le juge arbitre, explique clairement la violation du règlement. Il n'est pas obligatoire d'indiquer la référence à l'article du règlement FINA.
La décision de disqualification **doit être prise** avant le départ de la course suivante.

C - L'annonce de la disqualification

Lorsqu'une disqualification est prononcée, il est recommandé de l'annoncer au micro, immédiatement après la course et avant la course suivante pour en informer le nageur et son encadrement.
Cette annonce vise d'une part à informer sans délai le nageur (et / ou son entraineur) afin de lui permettre, s'il le souhaite de demander des explications au juge arbitre et le cas échéant, faire appel dans le respect des délais (en principe 30 minutes après la course), d'autre part à informer le public et les autres participants pour le suivi et la compréhension des résultats.
Lorsqu'il n'y a pas de sonorisation ou qu'il n'a pas été possible d'annoncer immédiatement la disqualification, cela ne doit pas constituer un motif de vice de forme. Dans ce cas, le délai de réclamation court à partir de la communication du résultat de l'épreuve.

1.3.2 - PROCEDURE D'APPEL

A la suite d'une disqualification, le responsable de l'équipe, l'entraineur ou le nageur peut demander des explications au juge arbitre. Si les explications verbales ne satisfont pas le responsable de l'équipe ou l'entraineur, il a la possibilité de déposer une réclamation écrite auprès du juge arbitre dans les trente minutes suivant la course. Le juge arbitre répondra par écrit et justifiera les raisons du rejet de la réclamation. Toutes les réclamations doivent être instruites par le juge arbitre. En dernier recours, lorsque la réclamation écrite a été rejetée par le juge arbitre, le responsable ou entraineur peut saisir par écrit le jury d'appel qui aura la décision finale.

1.3.3 – LE JURY D'APPEL

Les membres du jury d'appel doivent être licenciés, toujours en nombre impair avec un minima de trois. Ils ne doivent pas forcément être officiel mais doivent connaitre parfaitement le règlement FINA. Le délégué départemental en assure la présidence. En cas d'absence du délégué, le jury d'appel est présidé par le membre le plus âgé du comité directeur départemental.

Un officiel faisant parti du jury ne peut pas être membre du jury d'appel.

La décision du jury d'appel est définitive et rendue par écrit.

2. REGLES DEPARTEMENTALES CONCERNANT LES OFFICIELS

2.1 - OFFICIELS

*C'*est une personne bénévole, reconnue par une instance départementale, comme étant « apte » à assurer une fonction dans l'encadrement des compétitions de natation.

Comme dans tous les sports, la natation est régie par un ensemble de règles. L'officiel est là pour appliquer ces règles. Il œuvre au niveau départemental, régional, fédéral et international. La confrontation des compétiteurs impose le respect de ces règles. Ce qui oblige les officiels à avoir une certaine homogénéité dans le « travail d'arbitrage ».

Pour être officiel, il suffit de passer un examen propre à chaque grade. Il s'agit plutôt d'un contrôle de connaissances. Il n'est pas nécessaire de posséder des qualités particulières, la motivation et le sérieux suffisent. En aucun cas, cette action de formation doit être perçue comme un « examen sanction ».

Pour les officiels, même s'il existe une formation théorique, l'expérience s'acquiert en très grande partie au bord des bassins et auprès des anciens, par l'observation et les échanges. Il est évident qu'un ancien nageur acquerra plus rapidement de l'expérience surtout pour juger des défauts de nage. Mais ce n'est pas une condition obligatoire.

En natation, les règles sont précises et il n'y a pas de place pour une interprétation personnelle. Être officiel doit être un plaisir et non une contrainte. Personne n'est obligé de le faire s'il n'en a pas envie.

Tout officiel participant à une compétition doit avoir sa licence « oblitérée » par la ligue régionale à la date de cette compétition. Le statut de la licence d'un officiel peut être vérifié en temps réel sur le site de la Fédération Française de Natation (extranat.fr rubrique officiel).

2.2 - COMPETITIONS

Sauf dispositions particulières précisées sur le programme, pour les compétitions départementales chaque club participant doit fournir à minima par réunion :

A / POUR UN BASSIN DE 4 LIGNES :

- pour cinq (5) engagés et moins : Un officiel
- au-delà de 5 engagés : Deux officiels

B / POUR UN BASSIN DE 6 LIGNES ET PLUS :

- pour cinq (5) engagés et moins : Un officiel
- de six à dix engagés : Deux officiels
- au-delà de dix engagés : Trois officiels

Il est rappelé que la présentation d'un officiel est basée sur les engagés et non sur les participations effectives lors de la réunion concernée. **Une pré-inscription des officiels se fait sur le site du comité départemental, onglet Officiels jusqu'au mercredi minuit**. Les officiels s'inscriront sur le bord du bassin à l'informatique sous « extranat pocket » ou sur un imprimé prévu à cet effet.
Chaque officiel représentant son club doit donc impérativement s'inscrire sur la feuille de jury afin que son club ne soit pas pénalisé d'une amende pour non-présentation d'officiel. (Tarif amende : 4. TARIF FINANCIER DEPARTEMENTAL)

Le responsable départemental de la commission des officiels désigne le Juge Arbitre, à qui il est demandé de noter l'éventuel manque d'officiels ainsi que les événements non conformes au règlement.

Tous les officiels en examen sont comptabilisés dans les officiels représentant leur club.

2.3 - TENUE ET VESTIAIRE

2.3.1 - TENUE

La tenue des officiels est de couleur blanche. En conséquence, tous les membres d'un jury d'une compétition se doivent d'être entièrement vêtus de blanc.

Composition de la tenue Homme : Tee-shirt, chemise ou polo – Pantalon, short ou pantacourt

Composition de la tenue Femme : Tee-shirt, chemise ou polo – Pantalon, short, pantacourt ou jupe

Sur la tenue blanche, il ne doit pas y avoir d'inscription faisant référence au club auquel l'officiel appartient.

En ce qui concerne le port de signes religieux :

Afin de respecter les principes de la laïcité et l'article 18 de la déclaration universelle des droits de l'Homme

Le port de signes religieux ne doit pas aller à l'encontre des règles d'hygiène et de sécurité.

Cela suppose de veiller à la compatibilité entre le port du signe et le respect des règles d'hygiène et de sécurité dans le cas de certaines activités, comme par exemple, en cas d'activités physiques et sportives. Sur de nombreux terrains, les équipes de professionnels gèrent les comportements liés à la visibilité au cas par cas, dans l'objectif que le port d'un signe ne provoque pas de séparation entre les jeunes (entre filles et garçons mais aussi entre filles), ni de pression entre jeunes ou de refus pour effectuer telle ou telle activité.

Si une interdiction générale n'est pas conforme au principe de la liberté de religion ou de conviction, un comportement accompagnant le port de signe d'un usager ne doit ni troubler le fonctionnement normal de l'établissement et des services, ni porter atteinte à la liberté d'autrui.

La Cour européenne des droits de l'Homme retient que "le port de certains vêtements (par exemple : le foulard pour les femmes musulmanes, la kippa ou le turban pour les hommes de confession juive ou sikh) relève d'abord de l'accomplissement d'une pratique religieuse avant d'être l'expression publique de l'appartenance à une religion." Ce n'est donc pas en soi caractéristique d'un comportement prosélyte.

En conséquence, il n'est pas question d'accepter sur le bord des bassins tous signes religieux ostentatoires. Prioritairement, il sera donc demandé à l'ensemble des officiels d'être tête nue. Néanmoins, pour les femmes souhaitant respecter l'accomplissement d'une pratique religieuse, il leur sera alors demandé d'avoir un foulard couvrant uniquement les cheveux et aucune autre partie du corps. Ce foulard sera **obligatoirement** de couleur blanche.

2.3.2 - VESTIAIRES

Dans la mesure du possible, l'organisateur d'une compétition s'efforcera de mettre à disposition des officiels un vestiaire séparé et réservé à leur seul usage.

2.4 - OFFICIELS ET PUBLICITE

La publicité n'est pas interdite dans les enceintes sportives. Néanmoins, elle doit répondre aux différentes lois régissant cette activité. Une loi est très restrictive en la matière, il s'agit de la loi dite Loi Evin. Cette loi énonce des règles strictes en matière de tabac et de boissons alcoolisées. Le législateur utilise les termes **BOISSON ALCOOLISEE**. Il s'agit donc d'une boisson contenant de l'alcool (Vin, Bière, Cocktail, liqueur). Il n'y a pas de notion de marque. La loi Evin oblige également des messages de prévention accompagnant ce type de publicité. De même, il existe des cocktails sans alcool faisant référence à l'original. Afin de différencier ces deux produits, le terme **VIRGIN** est utilisé dans la détermination du cocktail sans alcool. Ainsi, la publicité pour les boissons alcoolisées est interdite autour des bassins du département, quel que soit le support.

Il est donc demandé aux différents officiels de signaler au juge arbitre tout non-respect de cette règle.

2.5 - REPRESENTATION DU COMITE DEPARTEMENTAL

Pour chaque compétition à centre unique, le comité départemental du Vaucluse pourra nommer un délégué départemental parmi ses membres. **En cas d'absence ou d'empêchement du délégué**, le juge arbitre en assurera les fonctions à l'exception de la présidence du jury d'appel.

Le délégué représente le président du comité dans l'organisation et la sécurité générale de la manifestation. Il supervise le bon déroulement de la compétition. Les attributions de ce représentant ne concernent pas les domaines sportif et règlementaire, qui restent de la compétence exclusive du juge-arbitre. En cas de nécessité ou à la demande du comité, il devra fournir un rapport au comité dans les trois jours suivant la compétition.

2.6 - ORGANISATION DE LA FORMATION DES OFFICIELS

Chaque année, le comité départemental organise la formation des officiels quelle que soit leur grade. Les candidatures « officiels » se font tout au long de la saison. Les dossiers de candidatures sont en ligne sur le site du comité cdnatation84.fr et doivent parvenir au responsable départemental des officiels 10 jours avant la date d'examen souhaitée par le candidat. En ce qui concerne les candidats Juge Arbitre et Juge, la formation se déroule en trois temps : une séance de préparation, une épreuve théorique et les épreuves pratiques sur le bord du bassin. Le comité organise une ou deux sessions pour les candidats Juge Arbitre et Juge en fonction du nombre et communique les dates aux clubs.
En ce qui concerne les examens Chronométreur et Starter, ils se déroulent uniquement lors d'une compétition. La formation pour le Chronométreur est assurée par un officiel Juge Arbitre ou Juge. La formation Starter est assurée par un officiel Juge Arbitre ou Starter.
La réussite aux différents examens Juge Arbitre, Starter, Juge et Chronomètre est validée par le responsable départemental des officiels.
Pour une question d'organisation, **les clubs, par l'intermédiaire de leur responsable « officiels »**, doivent inscrire leur candidat « officiel Chronométreur » avant le **mercredi** précédant une compétition. Cette mesure permet au juge arbitre désigné par le responsable départemental des officiels, de connaitre le nombre d'examen à l'avance et de pouvoir préparer son jury. **En conséquence, aucune candidature Chronométreur ne sera prise en compte après ce délai et au bord des bassins.**

3. DEPLACEMENTS ET ORGANISATION

3.1 – AUTORISATION DE DEPLACEMENT

Il est rappelé ici que, pour des raisons impérieuses de maintien de la couverture de l'assurance liée à votre licence notamment, tout club se déplaçant lors d'une compétition ne figurant pas au calendrier officiel (départemental, régional et/ou fédéral) doit **impérativement** faire une demande d'autorisation de déplacement préalablement à ce déplacement. Cette demande concerne une équipe de natation ou un nageur(euse), participant à toute compétition, meeting, challenge, coupe de la ville, tournoi ou match amical… que ce soit le lieu en France ou à l'étranger.
Cette demande préalable doit être rédigée sur le formulaire que vous trouverez ci-après et envoyée suffisamment tôt (+/- 1 mois avant) par courrier postal à l'attention de :

M. Claude COUDEVYLLE
Président du Comité Départemental Vaucluse
Maison du Citoyen
35 Rue du collège
84200 CARPENTRAS

ou par mail : ffn.vaucluse@orange.fr

Après validation par ses soins, le Président du comité départemental fera suivre la demande à la ligue régionale. Aussi, il est inutile d'envoyer votre demande d'autorisation de déplacement directement ou conjointement à la ligue régionale.

3.2 – AUTORISATION D'ORGANISATION

De la même manière, toute organisation par un club d'une compétition, d'un meeting, d'un challenge, d'une coupe de la ville, d'un tournoi ou d'un match amical…, ne figurant pas au calendrier officiel (départemental, régional ou fédéral), doit **impérativement** faire l'objet d'une demande d'autorisation **directement auprès de la ligue régionale** sur le formulaire que vous trouverez ci-après, et envoyée suffisamment tôt (au plus tard 1 mois avant) à :

LIGUE REGIONALE NATATION PROVENCE ALPES CÔTE d'AZUR
10 Rue de la République
13001 MARSEILLE

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION DE DEPLACEMENT

LIGUE REGIONALE NATATION PROVENCE ALPES CÔTE d'AZUR
10 Rue de la République
13001 MARSEILLE

Nom et Adresse du club
.....
.....
.....

DEMANDE D'AUTORISATION DE DEPLACEMENT

Le club de Sollicite l'autorisation de se déplacer afin de participer à la compétition suivante :
.....

Nous nous engageons à nous soumettre aux règlements de la Fédération Française de Natation qui régissent le Sport Amateur de la Natation lors de la réunion ci-dessus. Nous certifions que les sociétaires de ce club sont amateurs au sens des règlements de la F.I.N.A.

Signature du président du club et tampon

Avis du comité départemental :
/_/ Autorise
/_/ N'Autorise pas
Signature

Avis de la Ligue Régionale
/_/ Autorise
/_/ N'Autorise pas
Signature

A Marseille, le

Le secrétaire général, signature

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION D'ORGANISATION

LIGUE REGIONALE NATATION PROVENCE ALPES CÔTE d'AZUR
10 rue de la République
13001 MARSEILLE

Nom et Adresse du club
.....
.....
.....

DEMANDE D'AUTORISATION D'ORGANISATION

Le club de ……. sollicite l'autorisation d'organiser la compétition suivante :
.....

Nous nous engageons à nous soumettre aux règlements de la Fédération Française de Natation qui régissent le Sport Amateur de la Natation lors de la réunion ci-dessus. Nous certifions que les sociétaires de ce club sont amateurs au sens des règlements de la F.I.N.A.

Signature du président du club et tampon

Avis de la Ligue Régionale :

/_/ Autorise

/_/ N'Autorise pas

Signature

A Marseille, le

Le secrétaire général, signature

4. TARIF FINANCIER DEPARTEMENTAL

4.1 – ENGAGEMENT

Natation Course		**Tarif**
Extranat	Individuel	3,50 €uros
	Relais	6,50 €uros
	Interclubs Avenirs - Équipe	43,00 €uros
	Interclubs Jeunes - Équipe	43,00 €uros
	Interclubs Toutes Catégories - Équipe	43,00 €uros

Maitres		**Tarif**
Extranat	Individuel	3,50 €uros
	Relais	6,50 €uros

4.2 – PENALITES

Engagement saisi par le comité :

- 10 euros par nage
- 20 euros par relais
- 60 euros par équipe

Forfait Non Déclaré :

- 15 euros par nageur
- 20 euros par relais
- 20 euros par équipe

Absences des officiels :

Barème par réunion des amendes CD 84				
Nombre de lignes d'eau	**Nombre de nageurs par club**	**Nombre d'officiels minimum exigés**	**Nombre d'officiels présents**	**Montant de l'amende**
4 lignes	inférieur ou égal à 5	1	0	**40,00 €**
			1	**0,00 €**
	supérieur à 5	2	0	**40,00 €**
			1	**20,00 €**
			2	**0,00 €**
6 ou 8 lignes	inférieur ou égal à 5	1	0	**40,00 €**
			1	**0,00 €**
	De 6 à 10	2	0	**40,00 €**
			1	**20,00 €**
			2	**0,00 €**
	Au delà de 10	3	0	**60,00 €**
			1	**40,00 €**
			2	**20,00 €**
			3	**0,00 €**

5. CALENDRIER DES COMPETITIONS

5.1 CATEGORIES D'AGES

A partir du 1er janvier 2024

	DAMES & MESSIEURS	
AVENIRS	11 ans et moins	2013 et après
BENJAMINS	12 – 13 ans	2011 et 2012
JUNIORS	14 – 18 ans	2010 à 2006
SENIORS	19 ans et plus	2005 et avant
MAITRES	20 ans et plus	2004 et avant

5.2 CALENDRIER DES COMPETITIONS

CALENDRIER COMPÉTITIONS CD 84 - SAISON 2024					
Dates		Intitulés	Lieux	Catégories	Genre
		Légende : Compétitions Départementales - Régionales - Interrégion. et Nationales			
VACANCES DE NOEL du 23/12/2023 au 08/01/2024					
JANVIER 2024					
20	21	Championnats de France des relais			
	21	1er Championnat départemental Avenirs	Cavaillon	Avenirs	Q
26	28	Meeting national PACA	Saint Raphaël		
FEVRIER 2024					
10	11	Championnats régionaux Maîtres Bassin 25m		Maîtres	
	11	2ème Championnat départemental Avenirs	Pertuis	Avenirs	Q
	11	Tournoi vitesse	Nice	Juniors/Séniors	Q
17	18	1er Championnat départemental Benjamins/Juniors/Séniors - Bassin 6 lignes	Avignon	Benjamins/Juniors/Séniors	Q
VACANCES D'HIVER du 24/02 au 11/03/24					
MARS 2024					
7	10	Championnats de France Maîtres	Puy en Velay	Maîtres	
16	17	Giant Open Nice	Nice		Q
16	17	2ème Championnat départemental Benjamins/Juniors/Séniors - Bassin 6 lignes	Bollène	Benjamins/Juniors/Séniors	Q
19	20	Giant Open Marseille (mardi et mercredi)	Marseille		Q
23	24	Giant Open Saint Germain	Saint Germain		Q
	24	3ème Championnat départemental Avenirs	Orange	Avenirs	Q
29	31	Championnats régionaux sud PACA	Saint Raphaël	Juniors/Séniors	Q
AVRIL 2024					
6	7	Finale Interclubs Maîtres	Chateauroux	Maîtres	
	7	Championnat départemental Avenirs	Sorgues	Avenirs	Q
13	14	Championnat départemental Benjamins/Juniors/Séniors/Maîtres - Bassin 6 lignes	Pertuis	Benjamins/Juniors/Séniors/Maîtres	Q
16	21	Championnats de France Juniors			
	21	Tournoi de relais	Antibes		
VACANCES DE PRINTEMPS du 20/04 au 06/05/24					
MAI 2024					
9		Coupe Interdépartementale Avenirs PACA sélection Vaucluse	Pertuis	Avenirs	
16	19	Championnats nationale 2			
	19	Interclubs Benjamins (04/05-13 et 84)	Venelles	Benjamins	
	19	Interclubs Benjamins (06-83)	Draguignan	Benjamins	
25	26	Meeting régional Benjamins et Juniors 1 et 2		Benjamins/Juniors	Q
JUIN 2024					
	2	4ème Championnat départemental Avenirs	Isle sur la Sorgue	A1/A2/A3	Q
31/05	2	Meeting national région sud	Aix en Provence		
1	2	Mare Nostrum	Monaco		
	9	Eliminatoires Coupe de France des Départements Benjamins	Hyères ?	Benjamins	
	9	Championnats régionaux des Maîtres - Bassin 50m			
8	9	Championnat de Vaucluse Avenirs 2 et 3 - Bassin 50m	Carpentras	A2/A3	Q
8	9	Championnat de Vaucluse Open - Bassin 50m	Carpentras	Benjamins/Juniors/Séniors	Q
16	21	Championnat de France Elite			
	23	Trophée PACA Avenirs	Avignon	Avenirs	A
27	30	Championnats de France des Maîtres - Bassin 50m	Montpellier	Maîtres	
29	30	Web Confrontation Benjamins	Aix en Provence	Benjamins	
VACANCES d'été à partir du 06/07/2024					
JUILLET 2024					
5	7	Championnats région sud	Cannes	Juniors/Séniors	Q
16	21	Open d'été - Bassin 50m			
SEPTEMBRE 2024					
OCTOBRE 2024					
NOVEMBRE 2024					
DECEMBRE 2024					
	8	Interclubs départementaux Avenirs	???	Avenirs	

5.3 FICHES DES COMPETITIONS

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION
Comité de Vaucluse

1er Championnat départemental Avenirs

Date : 21/01/2024
Catégorie : Avenirs
Genre : Qualificative

Lieu : Cavaillon

Conditions de participation : 3 nages individuelles par demi-journée + relais maximum, les relais sont obligatoirement composés de 2 filles et 2 garçons pour être pris en compte

Récompense : Médailles par catégorie d'âge

Dimanche matin : Ouverture des portes : 07 H 55 – Echauffement : 08 H 00
Début des épreuves : **09 H 00**

200 NL – 50 BR – 100 DOS – 100 PAP – 50 NL - 4 x 50 NL MIXTE

Dimanche après-midi : Ouverture des portes : 13 H 55 – Echauffement : 14 H 00
Début des épreuves : **15 H 00**

200 4N - 50 PAP - 100 BR - 50 DOS - 100 NL - 4x50 4N MIXTE

DROITS D'ENGAGEMENT : Individuel : 3,50€ et Relais : 6,50€

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION
Comité de Vaucluse

2ème Championnat départemental Avenirs

Date : 11/02/2024
Catégorie : Avenirs
Genre : Qualificative

Lieu : Pertuis

Conditions de participation : 3 nages individuelles par demi-journée + relais maximum, les relais sont obligatoirement composés de 2 filles et 2 garçons pour être pris en compte

Récompense : Médailles par catégorie d'âge

Dimanche matin : Ouverture des portes : 07 H 55 – Echauffement : 08 H 00
Début des épreuves : **09 H 00**

4 x 50 4N MIXTE - Pause 5 min - 100 4N - 50 PAP - 100 BR - 50 DOS - 100 NL - 200 4N

Dimanche après-midi : Ouverture des portes : 13 H 55 – Echauffement : 14 H 00
Début des épreuves : **15 H 00**

4 x 50 NL MIXTE - Pause 5 min - 200 NL – 50 BR – 100 DOS – 100 PAP – 50 NL

DROITS D'ENGAGEMENT : Individuel : 3,50€ et Relais : 6,50€

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION
Comité de Vaucluse

1er Championnat départemental Benjamins/Juniors/Séniors

Date : 17&18/02/2024
Catégorie : Benjamins, Juniors, Séniors
Genre : Qualificative

Lieu : Avignon - Stuart Mill

Conditions de participation :

Récompense : Aucune

Samedi après-midi : Ouverture des portes 13 H 55 – Echauffement 14 H 00
Début des épreuves **15 H 00**

800 NL (13') - 200 4N - 50 DOS - 100 BR - 200 PAP - 100 NL

Dimanche matin : Ouverture des portes 07 H 55 – Echauffement 08 H 00
Début des épreuves **09 H 00**

1500 NL (23') - 50 PAP - 100 DOS - 200 BR - 200 NL - 100 4N

Dimanche après-midi : Ouverture des portes 13 H 55 – Echauffement 14 H 00
Début des épreuves **15 H 00**

400 4N - 50 NL - 100 PAP - 200 DOS - 50 BR - 400 NL

DROITS D'ENGAGEMENT : Individuel : 3,50 €

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION
Comité de Vaucluse

2eme Championnat départemental Benjamins/Juniors/Séniors

Date : 16&17/03/2024
Catégorie : Benjamins, Juniors, Séniors
Genre : Qualificative

Lieu : Bollène

Conditions de participation :

Récompense : Aucune

Samedi après-midi : Ouverture des portes 13 H 55 – Echauffement 14 H 00
Début des épreuves **15 H 00**

400 4N - 50 NL - 100 PAP - 200 DOS - 50 BR - 400 NL

Dimanche matin : Ouverture des portes 07 H 55 – Echauffement 08 H 00
Début des épreuves **09 H 00**

800 NL (13') - 200 4N - 50 DOS - 100 BR - 200 PAP - 100 NL

Dimanche après-midi : Ouverture des portes 13 H 55 – Echauffement 14 H 00
Début des épreuves **15 H 00**

1500 NL (23') - 50 PAP - 100 DOS - 200 BR - 200 NL - 100 4N

DROITS D'ENGAGEMENT : Individuel : 3,50 €

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION
Comité de Vaucluse

3ème Championnat départemental Avenirs

Date : 24/03/2024
Catégorie : Avenirs
Genre : Qualificative

Lieu : Orange

Conditions de participation : 3 nages individuelles par demi-journée + relais maximum, les relais sont obligatoirement composés de 2 filles et 2 garçons pour être pris en compte

Récompense : Médailles par catégorie d'âge

Dimanche matin : Ouverture des portes : 07 H 55 – Echauffement : 08 H 00
Début des épreuves : **09 H 00**

4 x 50 NL MIXTE - Pause 5 min - 200 NL – 50 BR – 100 DOS – 100 PAP – 50 NL

Dimanche après-midi : Ouverture des portes : 13 H 55 – Echauffement : 14 H 00
Début des épreuves : **15 H 00**

4 x 50 4N MIXTE - Pause 5 min - 100 4N - 50 PAP - 100 BR - 50 DOS - 100 NL - 200 4N

DROITS D'ENGAGEMENT : Individuel : 3,50€ et Relais : 6,50€

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION
Comité de Vaucluse

Championnat départemental Avenirs

Date : 07/04/2024
Catégorie : Avenirs
Genre : Qualificative

Lieu : Sorgues

Conditions de participation : Classement individuel au temps - Engagements non limités

Récompense : Médailles par catégorie d'âge

Dimanche matin : Ouverture des portes : 07 H 55 – Echauffement : 08 H 00
Début des épreuves : **09 H 00**

400 NL A3 D - 200 NL – 50 BR – 100 DOS – 100 PAP – 50 NL

Dimanche après-midi : Ouverture des portes : 13 H 55 – Echauffement : 14 H 00
Début des épreuves : **15 H 00**

400 NL A3 M - 100 4N - 50 PAP - 100 BR - 50 DOS - 100 NL

DROITS D'ENGAGEMENT : Individuel : 3,50 €

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION
Comité de Vaucluse

Championnat départemental Benjamins/Juniors/Séniors/Maîtres

Date : 13&14/04/2024
Catégorie : Benjamins, Juniors, Séniors, Maîtres
Genre : Qualificative

Lieu : Pertuis

Conditions de participation :

Récompense : Aucune

Samedi après-midi : Ouverture des portes 13 H 55 – Echauffement 14 H 00
Début des épreuves **15 H 00**

1500 NL (23') - 50 PAP - 100 DOS - 200 BR - 200 NL - 100 4N

Dimanche matin : Ouverture des portes 07 H 55 – Echauffement 08 H 00
Début des épreuves **09 H 00**

400 4N - 50 NL - 100 PAP - 200 DOS - 50 BR - 400 NL

Dimanche après-midi : Ouverture des portes 13 H 55 – Echauffement 14 H 00
Début des épreuves **15 H 00**

800 NL (13') - 200 4N - 50 DOS - 100 BR - 200 PAP - 100 NL

DROITS D'ENGAGEMENT : Individuel : 3,50 €

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION
Comité de Vaucluse

Coupe Interdépartementale Avenirs PACA

Date : 09/05/2024
Catégorie : Avenirs
Genre : Animation

Lieu : Pertuis

Conditions de participation : les équipes départementales sont composées de 10 dames et 10 messieurs avenirs. Chaque nageur doit participer à un relais et 2 courses individuelles, chaque course devra être nagée 4 fois (par exemple : 4 nageurs par équipe sont engagés sur le 100 papillon). Les équipes peuvent être accompagnées de 1 ou 2 remplaçant(s). Le lieu de la compétition changera tous les ans.

Récompense : Coupe pour les trois premières équipes dames, messieurs et mixtes. Coupe pour la meilleure performance à la table de cotation filles et garçons.

Jeudi matin : Ouverture des portes : 09 H 25 – Echauffement : 9 H 30
Début des épreuves : **10 H 30**

10x50 NL - Course des remplaçants (100 NL) - 100 PAP - 100 DOS - 100 4N

Jeudi après-midi : Ouverture des portes : 13 H 55 – Echauffement : 14 H 00
Début des épreuves : **15 H 00**

100 BR - 100 NL - Course des remplaçants (100 4N) - 4x50 4N

DROITS D'ENGAGEMENT : Aucun

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION
Comité de Vaucluse

4ème Championnat départemental Avenirs

Date : 02/06/2024
Catégorie : Avenirs
Genre : Qualificative

Lieu : Isle sur la Sorgue

Conditions de participation : 3 nages individuelles par demi-journée + relais maximum, les relais sont obligatoirement composés de 2 filles et 2 garçons pour être pris en compte. Compétition à huis clos.

Récompense : Médailles par catégorie d'âge

Dimanche matin : Ouverture des portes : 07 H 55 – Echauffement : 08 H 00
Début des épreuves : **09 H 00**

200 4N - 50 PAP - 100 BR - 50 DOS - 100 NL - 4x50 4N MIXTE

Dimanche après-midi : Ouverture des portes : 13 H 55 – Echauffement : 14 H 00
Début des épreuves : **15 H 00**

200 NL – 50 BR – 100 DOS – 100 PAP – 50 NL - 4 x 50 NL MIXTE

DROITS D'ENGAGEMENT : Individuel : 3,50€ et Relais : 6,50€

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION
Comité de Vaucluse

Championnat de Vaucluse - OPEN

Date : 08&09/06/2024
Catégorie : Benjamins, Juniors, Séniors
Genre : Qualificative

Lieu : Carpentras

Conditions de participation : Engagements non limités. Classement au temps par catégories (Benjamins 1 et 2 séparés – Juniors 1 et 2 – Juniors 3 et +) : 400 4N, 400 NL, 800 NL, 1500 NL et tous les 100 et 200 (NL, DOS, BR, PAP et 4N).
Temps limites pour toutes les catégories.

Récompense : Médailles + Récompenses

Samedi matin : Ouverture des portes 07 H 55 – Echauffement 08 H 00
Début des épreuves **09 H 00**

50 PAP - 1500 NL D (23') - 400 NL M - 200 BR - 100 NL - Pause - Finale 50 PAP

Samedi après-midi : Ouverture des portes 13 H 55 – Echauffement 14 H 00
Début des épreuves **15 H 00**

50 DOS - 800 NL M (13') - 400 4N D - 200 4N M - 200 NL - 100 PAP - Pause -

Finale 50 DOS

Dimanche matin : Ouverture des portes 07 H 55 – Echauffement 08 H 00
Début des épreuves **09 H 00**

50 BR - 1500 NL M (23') - 400 NL D - 200 PAP - 100 DOS - Pause - Finale 50 BR

Dimanche après-midi : Ouverture des portes 13 H 55 – Echauffement 14 H 00
Début des épreuves **15 H 00**

50 NL - 800 NL D (13') - 400 4N M - 200 4N D - 200 DOS - 100 BR - Pause - Finale 50 NL

DROITS D'ENGAGEMENT : Individuel : 3,50 €

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION
Comité de Vaucluse

Championnat de Vaucluse Avenirs

Date : 08&09/06/2024
Catégorie : Avenirs 2 et 3
Genre : Qualificative

Lieu : Carpentras

Conditions de participation : Engagements non limités. Classement au temps par catégories.

Récompense : Médailles + Récompenses

Samedi matin : Ouverture des portes 07 H 55 – Echauffement 08 H 00
Début des épreuves **09 H 00**

50 PAP - 100 NL

Samedi après-midi : Ouverture des portes 13 H 55 – Echauffement 14 H 00
Début des épreuves **15 H 00**

50 DOS - 200 4N M - 200 NL - 100 PAP

Dimanche matin : Ouverture des portes 07 H 55 – Echauffement 08 H 00
Début des épreuves **09 H 00**

50 BR - 100 DOS

Dimanche après-midi : Ouverture des portes 13 H 55 – Echauffement 14 H 00
Début des épreuves **15 H 00**

50 NL - 200 4N D - 100 BR

DROITS D'ENGAGEMENT : Individuel : 3,50 €